

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-21

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé sous réserve de la suppression du membre représentant les intermédiaires en assurance, proposé par la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance parmi les membres de la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes.

Fait le 14 avril 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS